

CCF Stratégie Taux TEC10

- **Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽¹⁾** et une garantie du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé automatique (hors défaut de paiement et/ou de faillite de l'Émetteur et/ou Garant et/ou de mise en résolution du Garant), ci-après le « titre » ou le « produit ».
- **La formule de remboursement décrite dans ce document (et donc la garantie du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé automatique) s'entend brute, avant déduction des frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement.**
- **Code ISIN : FR0014018P94**
- **Durée d'investissement conseillée : 10 ans environ*** (hors cas de remboursement anticipé automatique).
- **Période de commercialisation : Du 22/05/2026 au 31/07/2026.** Une fois le montant de l'enveloppe atteint (90 millions d'euros), la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 31/07/2026. Pour les adhésions/souscriptions aux contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite, la période de commercialisation s'arrête le 30/06/2026.
- **Ce produit risqué est une alternative à un placement dynamique risqué de type « taux ».**
- **Éligibilité : Contrat d'assurance vie, de capitalisation ou d'épargne retraite⁽²⁾.**
- **Produit émis par SG Issuer⁽³⁾, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois,** bénéficiant d'une garantie donnée par Société Générale de la formule et des sommes dues au titre du produit. L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de SG Issuer et de Société Générale.

Titre de créance complexe pouvant être difficile à comprendre, ne devant être souscrit qu'avec l'assistance d'un conseiller financier.

Tout investissement doit se faire sur la base du Prospectus du produit. Le DIC vous sera remis par votre conseiller en agence avant toute souscription du produit en question.

L'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller pour que ce dernier puisse s'assurer que l'investissement envisagé est adapté à sa situation patrimoniale et budgétaire y compris à sa capacité à subir les pertes, son objectif et son horizon de placement, à ses compétences financières, son profil investisseur ainsi qu'à ses préférences en matière de finance durable.

*La maturité exacte du produit est de 10 ans et 7 jours.

⁽¹⁾ L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

⁽²⁾ Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation et/ou d'épargne retraite, l'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes.

⁽³⁾ Filiale à 100% de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale (Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 14/05/2026, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Placement financier destiné aux investisseurs non professionnels
Communication à caractère promotionnel

Objectifs d'investissement

L'investisseur est exposé au marché des taux par le biais d'une indexation du produit à l'indice TEC 10⁽¹⁾ (ci-après « l'Indice Taux »). Le remboursement du produit « CCF Stratégie Taux TEC10 » est conditionné à l'évolution de cet indice taux.

Ce produit présente les caractéristiques suivantes :

- À la date d'échéance des 10 ans et en l'absence de remboursement anticipé automatique préalable, **un remboursement du capital initial⁽²⁾**, quelle que soit l'évolution de l'indice à la date de constatation finale, dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la date d'échéance (hors défaut de paiement et/ou de faillite de l'Émetteur et/ou Garant et/ou de mise en résolution du Garant).
- **Un coupon conditionnel annuel de 8,00%** sera enregistré et versé soit à la date de remboursement anticipé automatique soit à la date d'échéance selon les cas si, à la date de constatation annuelle de l'année 1 à l'année 10, le niveau de l'Indice Taux est **inférieur ou égal à 4,28%**.
- **Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement** de l'année 2 à l'année 9, dès que la somme des coupons conditionnels enregistrés est égale à 16%, ce qui correspond à l'enregistrement de deux coupons conditionnels.
- Si le niveau de l'Indice Taux est **strictement supérieur à 4,28%** à l'une des dates de constatation de l'année 1 à l'année 10, le coupon conditionnel au titre de l'année observée n'est pas enregistré et est définitivement perdu.

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 31/07/2026 et la date de remboursement anticipé concernée ou d'échéance selon les cas, ne prenant pas en compte le montant investi pendant la période de commercialisation. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du produit « CCF Stratégie Taux TEC10 », soit 1 000 Euros, et s'entendent du montant investi après déduction des frais applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas de désinvestissement du produit avant son échéance effective, les Taux de Rendement Annuel peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. **Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.**

Le produit « CCF Stratégie Taux TEC10 » est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie, de capitalisation ou d'épargne retraite⁽³⁾. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « CCF Stratégie Taux TEC10 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie, de capitalisation ou d'épargne retraite dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'affectation du remboursement anticipé ou à l'échéance et des éventuels coupons sur le contrat ne sera pas immédiate. Le délai d'affectation dépend de l'assureur, vous pouvez vous rapprocher de ce dernier pour plus d'information. La valeur de l'unité de compte, minorée des frais de gestion du contrat, sera arbitrée automatiquement et sans frais d'arbitrage sur une unité de compte monétaire de votre contrat. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Vous supportez seul l'intégralité des fluctuations des unités de compte sur lesquelles vous avez investi.**

Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que de faillite, de défaut ou de mise en résolution du Garant de la formule.

Les frais de gestion sont prélevés par réduction du nombre d'unités de compte (UC). Vous pouvez retrouver le détail de ces frais sur la Notice d'Information/les Conditions Générales qui vous ont été remises lors de la signature de votre contrat. À titre d'illustration, pour un versement ou un arbitrage de 2 000€, 1 980€ seront investis sur le contrat après déduction des frais d'entrée ou d'arbitrage de 1%. Ce montant représentera 1,98 UC (la valeur initiale de l'unité de compte étant fixée à 1 000€). Ce nombre d'UC sera progressivement réduit par les frais de gestion pour atteindre la dixième année 1,864 UC (pour un contrat avec des frais de gestion de 0,60% par an). Un remboursement de 100% de la valeur nominale à l'échéance sera donc égal à 1 864€ (1,864 UC restantes multipliées par 1 000€ correspondant à la valeur nominale).

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors frais applicables au cadre d'investissement, de gestion liés, le cas échéant, au contrat, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à une valeur dépendante de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice Taux, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽³⁾ Voir liste des contrats en agence.

Avantages et inconvénients

Avantages

- À l'issue des années 1 à 10, si à l'une des dates de constatation annuelle⁽¹⁾, le niveau de l'Indice Taux est **inférieur ou égal à 4,28%**, un coupon conditionnel de 8,00%⁽²⁾ sera enregistré et versé soit à la date de remboursement anticipé automatique soit à la date d'échéance selon les cas. **L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que, dès que la somme des coupons conditionnels enregistrés atteint 16% (soit l'équivalent de l'enregistrement de deux coupons conditionnels), le remboursement anticipé automatique est activé et le produit s'arrête.** Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ maximum est alors de 7,40% dans ce cas.
- À la date d'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et qu'à la date de constatation finale le niveau de l'Indice Taux est **inférieur ou égal à 4,28%**, l'investisseur reçoit le capital initial⁽²⁾ majoré d'un coupon conditionnel de 8,00% au titre de l'année 10 ainsi que l'éventuel coupon conditionnel enregistré. Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ maximum est alors de 1,48% dans ce cas.
- À la date d'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la date d'échéance, ce dernier bénéficie du remboursement de son capital initial⁽²⁾, quelle que soit l'évolution de l'Indice Taux à la date de constatation finale (hors défaut de paiement et/ou de faillite de l'Émetteur et/ou Garant et/ou de mise en résolution du Garant).

Inconvénients

- **Risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie :** En cas de sortie anticipée du support (hors remboursement anticipé automatique et quelle que soit la cause de cette sortie), il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale.
- Dès que le mécanisme automatique de remboursement anticipé est déclenché, l'investisseur ne bénéficie plus des coupons pour les années restantes.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 2 à 10 ans environ.
- Si le niveau de l'Indice Taux est strictement supérieur à 4,28% à l'une des dates de constatation, de l'année 1 à l'année 10, le coupon conditionnel au titre de l'année observée n'est pas enregistré et est définitivement perdu.
- **L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du Garant Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).**
- Le produit ne bénéficie pas de la diversification du risque du fait d'être indexé uniquement à l'Indice Taux⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors frais applicables au cadre d'investissement, de gestion liés, le cas échéant, au contrat, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à une valeur dépendante de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice Taux, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Détails du mécanisme de remboursement

MÉCANISME DE VERSEMENT DU COUPON CONDITIONNEL

De l'année 1 à l'année 10, à chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, si le niveau de l'Indice Taux est **inférieur ou égal à 4,28%**, le produit est enregistré⁽²⁾ :

Un coupon conditionnel de 8,00%
Versé soit à la date de remboursement anticipé automatique soit à la date d'échéance
selon les cas

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que, dès que la somme des coupons conditionnels enregistrés atteint **16%** (soit l'équivalent de l'enregistrement de deux coupons conditionnels), le remboursement anticipé automatique est activé et le produit s'arrête.

Sinon, si le niveau de l'Indice Taux est **strictement supérieur à 4,28%**, le coupon conditionnel au titre de l'année observée n'est pas enregistré et est définitivement perdu.

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

De l'année 2 à l'année 9, dès que la somme des coupons conditionnels enregistrés est égale à 16% (incluant le coupon conditionnel enregistré au titre de la même année), le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾ :

Le capital initial⁽²⁾
+
La somme des coupons conditionnels enregistrés (comme définis ci-dessus)
(Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ maximum de 7,40% dans ce cas)

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors frais applicables au cadre d'investissement, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à une valeur dépendante de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice Taux, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Détails du mécanisme de remboursement

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale (le 19/08/2036), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on constate le niveau de l'Indice Taux.

CAS FAVORABLE :

Si le niveau de l'Indice Taux est **inférieur ou égal à 4,28%**, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 26/08/2036 :

Le capital initial⁽²⁾
+
Le coupon conditionnel de 8,00% enregistré au titre de l'année 10
+
L'éventuel coupon conditionnel enregistré (comme définis précédemment) <i>(Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ maximum de 1,48%)</i>

CAS DÉFAVORABLE :

Sinon, si le niveau de l'Indice Taux est **strictement supérieur à 4,28%**, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 26/08/2036 :

Le capital initial⁽²⁾
+
L'éventuel coupon conditionnel enregistré (comme définis précédemment) <i>(Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ compris entre 0,00% et 0,77%)</i>

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors frais applicables au cadre d'investissement et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à une valeur dépendante de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice Taux, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Illustrations du mécanisme de remboursement

--- Seuil déclenchant l'enregistrement du coupon conditionnel (4,28%)



Valeur de remboursement du produit

— Évolution de l'Indice Taux

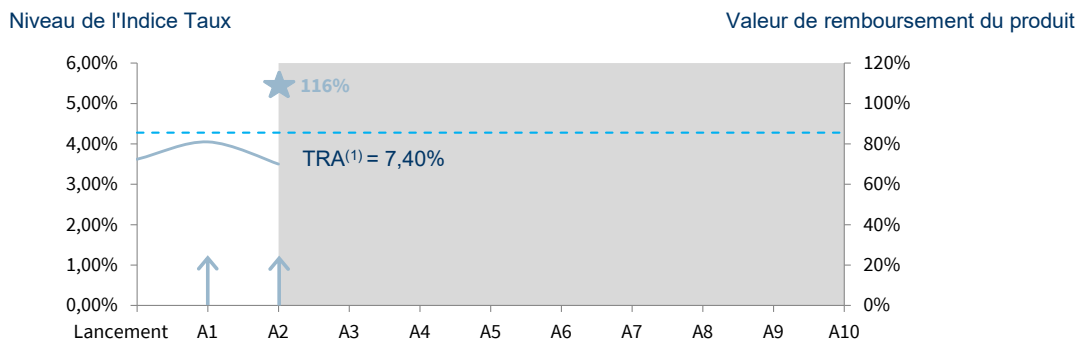


Enregistrement du coupon conditionnel de 8,00%

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

SCÉNARIO FAVORABLE

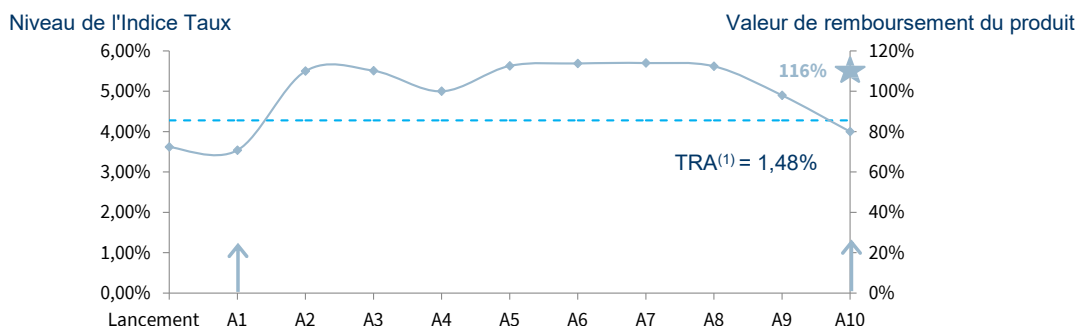
NIVEAU BAISSIER AVEC ACTIVATION AUTOMATIQUE DU REMBOURSEMENT ANTICIPÉ À L'ANNÉE 2



- À l'issue de l'année 1, à la date de constatation annuelle, le niveau de l'Indice Taux est inférieur ou égal à 4,28%. **Le produit enregistre⁽¹⁾ alors un coupon conditionnel de 8,00% au titre de cette année.**
- À l'issue de l'année 2, à la date de constatation annuelle, le niveau de l'Indice Taux (soit 3,98% dans cet exemple) est inférieur ou égal à 4,28%. Un coupon conditionnel de 8,00% est donc enregistré au titre de cette année. L'enregistrement de ce coupon portera la somme cumulée des coupons conditionnels à 16%, entraînant l'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé. **L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors, à la date de remboursement anticipé correspondante, le capital initial⁽¹⁾ majoré des coupons conditionnels enregistrés au titre des années 1 et 2, soit 116% du capital initial⁽¹⁾.**
- Dans ce scénario, le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ est alors égal à 7,40%.

SCÉNARIO MÉDIAN

NIVEAU STABLE À LA DATE DE CONSTATATION FINALE



- À la première date de constatation annuelle, le niveau de l'Indice Taux est inférieur ou égal à 4,28% (soit 3,54% dans cet exemple). **Le produit enregistre⁽¹⁾ un coupon conditionnel de 8,00% au titre de cette année.**
- À chaque date de constatation annuelle, de l'année 2 à l'année 9, le niveau de l'Indice Taux est strictement supérieur à 4,28%. **Aucun coupon conditionnel n'est enregistré au titre de ces années et le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé de l'année 2 à l'année 9.**
- À la date de constatation finale, le niveau de l'Indice Taux est inférieur ou égal à 4,28% et se retrouve donc en dessous du seuil d'enregistrement du coupon conditionnel. Un coupon conditionnel de 8,00% est donc enregistré au titre de cette année. **L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors, à la date d'échéance, le capital initial⁽¹⁾ majoré du coupon conditionnel de 8,00% enregistré au titre de l'année 10 ainsi que le coupon conditionnel enregistré au titre de l'année 1, soit 116% du capital initial⁽¹⁾.**
- Dans ce scénario, le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ est alors égal à 1,48%.

⁽¹⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors frais applicables au cadre d'investissement et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à une valeur dépendante de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice Taux, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Illustrations du mécanisme de remboursement

--- Seuil déclenchant l'enregistrement du coupon conditionnel (4,28%)



Valeur de remboursement du produit

— Évolution de l'Indice Taux



Enregistrement du coupon conditionnel de 8,00%

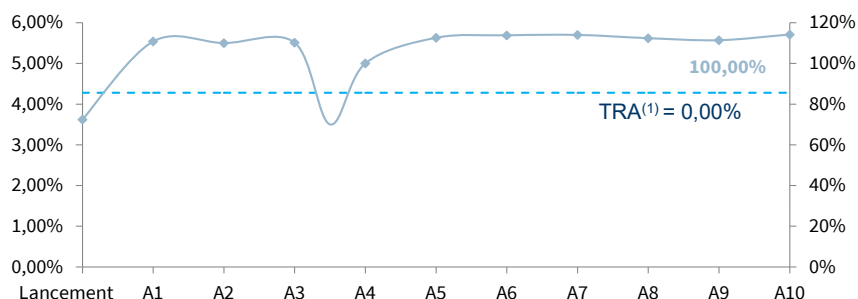
Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE

NIVEAU HAUSSIER À LA DATE DE CONSTATATION FINALE

Niveau de l'Indice Taux

Valeur de remboursement du produit



- À chaque date de constatation annuelle, de l'année 1 à l'année 9, le niveau de l'Indice Taux est strictement supérieur à 4,28%. **Aucun coupon conditionnel n'est enregistré au titre de ces années et le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé de l'année 2 à l'année 9.**
- À la date de constatation finale, le niveau de l'Indice Taux est strictement supérieur à 4,28% (soit 5,70% dans cet exemple). **L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors, à la date d'échéance, son capital initial⁽¹⁾ uniquement.**
- Dans ce scénario, le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ est alors nul.

⁽¹⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors frais applicables au cadre d'investissement et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à une valeur dépendante de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice Taux, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Zoom sur l'indice TEC 10 ans

La France, comme de nombreux États, emprunte régulièrement de l'argent sur des périodes allant du très court terme (plusieurs semaines) au très long terme (au-delà de 30 ans). L'indice TEC 10 reflète le taux auquel l'État français emprunte pour une période exacte de 10 ans à partir des prix de marché des obligations françaises.

Pour aller plus loin, l'indice TEC 10, créé en 1996, est un indice quotidien des rendements des emprunts d'État français correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor français théorique dont la durée serait de 10 ans. Le taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor français représente le rendement annualisé qu'un investisseur obtient en achetant l'obligation au prix du marché et en la conservant jusqu'à son échéance, incluant les coupons et la valeur remboursée.

L'indice est calculé par la Banque de France et publié quotidiennement par l'Agence France Trésor.

Plus d'informations relatives au sous-jacent sont disponibles sur le site de la Banque de France : <https://www.banque-france.fr/fr> et sur le site de l'Agence France Trésor : <https://www.aft.gouv.fr/fr/oat-tec-10>

La valeur de l'indice est également disponible ici : <https://www.aft.gouv.fr/fr/tec-10-du-jour>

Niveaux historiques de l'indice TEC 10 ans

En pourcentage



Source : Bloomberg, au 14/05/2026

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

Principales caractéristiques financières du produit

CCF Stratégie Taux TEC10

Nature juridique	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé automatique.
Émetteur	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale), véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois.
Garant des sommes dues	Société Générale (Notations : Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 14/05/2026, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
Devise	EUR
Code ISIN	FR0014018P94
Sous-jacent	Indice TEC 10 ans (tel qu'observé à 11h00 du matin, heure de Paris, Code Bloomberg : BFRTEC10 Index)
Éligibilité	Contrat d'assurance vie, de capitalisation ou d'épargne retraite ⁽¹⁾ .
Offre au Public	France (dispensée de la publication du prospectus).
Protection du capital	Garantie du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé automatique (hors défaut de paiement et/ou de faillite de l'Émetteur et/ou Garant et/ou de mise en résolution du Garant).
Prix d'émission	100% de la Valeur Nominale.
Période de commercialisation	Du 22/05/2026 au 30/06/2026 pour les adhésions/souscriptions aux contrats d'assurance vie, de capitalisation et/ou d'épargne retraite ⁽¹⁾ . Du 22/05/2026 au 31/07/2026 pour les versements complémentaires et arbitrages dans les contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite ⁽¹⁾ . En France uniquement, dans la limite de l'enveloppe disponible égale à 90 millions d'euros ; une fois ce montant atteint la commercialisation sera close, même si cela intervenait avant la date prévue du 31/07/2026.
Valeur Nominale par titre	1 000 Euros
Date d'émission	19/08/2026
Date d'échéance	26/08/2036 (en l'absence de remboursement anticipé)
Dates de constatation annuelle	19/08/2027 ; 21/08/2028 ; 20/08/2029 ; 19/08/2030 ; 19/08/2031 ; 19/08/2032 ; 19/08/2033 ; 21/08/2034 ; 20/08/2035 ; 19/08/2036 (finale)
Dates de remboursement anticipé automatique	28/08/2028 ; 27/08/2029 ; 26/08/2030 ; 26/08/2031 ; 26/08/2032 ; 26/08/2033 ; 28/08/2034 ; 27/08/2035
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, Société Générale ou une entité de son groupe assure un marché secondaire quotidien pendant toute la durée de vie du produit en proposant des prix achat/vente exprimés en pourcentage de la valeur nominale, et la différence entre les prix achat/vente (la fourchette) n'excédera pas 1% de cette valeur nominale.
Commission du distributeur et de l'assureur	Société Générale paiera au distributeur une rémunération qui n'excédera pas 0,80% par an multiplié par la durée maximale exprimée en nombre d'années des Titres effectivement distribués. Cette rémunération est incluse dans le prix d'achat et pourra être acquise par le distributeur à la fin de la période de commercialisation, quelle que soit la durée de détention des titres de créance par les investisseurs. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.
Cotation	Bourse de Luxembourg
Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêts.
Publication de la valorisation des Titres	Sixtelekurs, REUTERS. Cours publié au moins une fois par jour et tenu à la disposition du public en permanence.
Double valorisation	En plus de celle produite par Société Générale, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 19/08/2026 par une société de service indépendante financièrement de Société Générale, Finalyse.

⁽¹⁾ Voir liste des contrats en agence.

Informations importantes

FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. **Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.** Il est recommandé aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit. Dans un contexte de tensions géopolitiques, l'évolution future des marchés financiers peut être très incertaine. Dans ces circonstances, les investisseurs devraient conduire une analyse approfondie des risques et des bénéfices potentiels de leurs décisions d'investissement, en tenant compte de ce contexte particulier. Les facteurs de risque sont notamment :

Risque lié à l'inflation : Si le niveau d'inflation demeure élevé pendant la durée de vie du produit, le rendement « réel » du produit, correspondant à son rendement auquel est soustrait le taux d'inflation, pourrait être négatif.

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : ce produit comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'assureur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

Remarque sur la valorisation du produit en cours de vie : Ce produit comporte une protection totale du capital. Cette protection ne vaut qu'à la date d'échéance. La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant de la protection du capital. En conséquence, l'investisseur peut perdre tout ou partie du montant investi si le produit est vendu avant la date d'échéance.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant : conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

OFFRE AU PUBLIC DISPENSÉE DE LA PUBLICATION DU PROSPECTUS

Aucun prospectus approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers ne sera établi pour ce produit. L'offre, la vente et la distribution en France ne peuvent être faites qu'auprès (a) des prestataires de services d'investissement liés à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers; et/ou (b) des investisseurs qualifiés (autres que des particuliers) et/ou d'un cercle restreint d'investisseurs, tels que définis et conformément aux articles L.411-1, L.411-2, L.411-2-1 et D.411-4 du Code monétaire et financier français.

Restrictions générales de vente : il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Garantie par Société Générale de la formule et des sommes dues : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Performances sur la base de performances brutes : les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Données de marché : les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclage de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Informations importantes

Événements exceptionnels affectant le(s) sous-jacent(s) : ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des Etats-Unis au sens de la Regulation S, "Regulation S U.S. Person") : les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « **Cessionnaire Autorisé** » signifie toute personne qui (a) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis tel que défini à la Règle 902(k) de la Regulation S ; (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une « personne ressortissante des Etats-Unis » pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (**CFTC Rule**), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une "personne Non-ressortissante des Etats-Unis" ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des "personnes Non-ressortissantes des Etats-Unis" («Non-United States persons»)), sera considérée comme une personne ressortissante des Etats-Unis) et (iii) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis pour les besoins des instructions définitives mettant en œuvre les exigences de rétention du risque de crédit énoncées à la Section 15G de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (les **U.S. Risk Retention Rules**) (une **Risk Retention U.S. Person**). Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (ci-après le « Contrat »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au contrat. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Disponibilité du document d'informations clés : la dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <http://kid.sgmarkets.com>.

Si vous avez une réclamation à formuler, vous pouvez nous contacter en suivant ce lien : <https://wholesale.banking.societegenerale.com/fr/informations-conformite-reglementation/informations-utiles/reclamation-client/>

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

17 cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex Siège Social : Société Générale, 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris
Société anonyme au capital de 930 492 767,50 euros au 7 mai 2026
Numéro SIRET : 552 120 222 00013 Numéro APE : 651C ADEME : FR231725_01YSGB
Société Générale est un établissement de crédit de droit français agréé par l'ACPR

CCF

Société Anonyme au capital de 147 000 001 Euros - SIREN 315 769 257 RCS
Paris - Siège social : 103, Rue de Grenelle- 75007 Paris. Etablissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la BCE, l'ACPR et soumis à la réglementation de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) et intermédiaire en assurance immatriculé auprès de l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance - orias.fr) sous le n° 07 030 182. Enregistré auprès de l'ADEME sous le numéro d'Identifiant Unique REP Papiers n° FR013859_03ZKNP

